



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 9 DECEMBRE 2021 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D11 - Prix du 1er roman décerné par la Ville de Saint-Jean-d'Angély**

**Date de convocation : ..... 3 décembre 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents : ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 6**

Natacha MICHEL à Matthieu GUIHO ; Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Jean-Marc REGNIER à Mme la Maire ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISSET à Ludovic BOUTILLIER.

**Absents excusés : ..... 2**

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**

**Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 11 - Prix du 1<sup>er</sup> roman décerné par la Ville de Saint-Jean-d'Angély

**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Depuis cette année 2021, la médiathèque municipale de Saint-Jean-d'Angély et la section locale de l'Association Accueil des Villes Françaises (AVF) organisent un prix du 1<sup>er</sup> roman francophone de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Un groupe mixte de bibliothécaires de la Ville de Saint-Jean-d'Angély et de représentants de l'AVF de Saint-Jean-d'Angély sélectionnent cinq premiers romans francophones récents.

Un groupe de lecteurs volontaires de la médiathèque et un groupe de lecteurs de l'AVF lisent ces cinq romans puis les classent par ordre de préférence.

L'auteur qui a reçu le plus grand nombre de voix est invité à rencontrer le public à la médiathèque et à recevoir un prix doté par la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Si cet auteur ne peut pas venir recevoir son prix, c'est l'auteur suivant qui est invité.

Cette action est destinée à :

- promouvoir la littérature contemporaine en faisant connaître de nouveaux auteurs
- favoriser les échanges entre lecteurs
- soutenir la librairie indépendante
- soutenir les auteurs en dotant le Prix.

La remise du Prix sera organisée au premier trimestre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la prise en charge par la Ville du Prix du 1<sup>er</sup> roman selon les modalités suivantes :
  - le transport et l'hébergement de l'auteur ;
  - le montant de 400 € versé à l'auteur lauréat à titre de prix.

Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2022 compte 6257.3210 pour le transport et l'hébergement de l'auteur, et compte 6714.3210 pour le prix versé à l'auteur.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20211209-  
2021\_12\_D11-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 10 décembre 2021  
Affiché le 10 décembre 2021

*Signé*

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.